

## Réunion d'information sur les chantiers des puits d'Avrieux et des ouvrages souterrains associés

### Relevé de conclusions

Date de la réunion : 08/10/2019 à 18h30

---

Lieu : Telt, Rizerie de Modane

---

**Présents :** TELT : A. Chabert ; X. Darmendrail ; D. Gallina ;

E. Vaillaut et C. Brunet

Michael Mathaux : Sous-préfet

Bertrand Perrin, Mission Lyon-Turin

Christian Grange, CD73

Alain Marnezy, Maire d'Aussois

Jean-Marc Buttard, Maire Avrieux

Vanessa Portaz, André Alaria, Christian Sacchi :  
adjoints Avrieux

Gilles Margueron, Maire Villarodin-Bourget

Jean-Claude Raffin, Maire de Modane + Louis

Thomas et Gérard Masoch, adjoints Modane

François Chemin, Maire de Fourneaux

Christian Simon, président CCHMV et Sylvain

Margueron, DGA CCHMV

**Distribution :** Présents + excusés

**Excusés :** Emilie Bonnivard, Députée

Michel Bouvard, Vice-président CD73

Rozenn Hars, CD73

Roland Avenière, Maire du Freney

Christian Chiale, Maire de Saint-André

---

**Objet de la réunion :** Information et échanges sur les prochains chantiers dans le secteur Modane / Villarodin-Bourget / Avrieux

---

**Annexe : Présentation**

Points traités	Responsable de l'action	Echéance
<p>Les échanges ont eu lieu autour des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Villarodin-Bourget, ce sont deux tunneliers qui partiront en direction de l'Italie.</li> <li>- Entre Avrieux et La Praz, le creusement se fera en traditionnel, à l'explosif depuis l'attaque de la descenderie de VBM, au tunnelier depuis celle de La Praz.</li> <li>- La centrale de ventilation d'Avrieux sera réalisée en phase 4, soit vers 2026.</li> <li>- Sur le site des Tierces, les diagnostics d'archéologie préventive ont mis au jour des objets très intéressants. Un rapport sera rendu mi-octobre et la DRAC devrait prescrire des fouilles qui auront lieu automne 2020. Vers le secteur de la chapelle, les diagnostics auront lieu ultérieurement car il y a un phasage lié au phasage du site.</li> <li>- Au niveau de la plateforme d'Avrieux, il est rappelé que les 40 000 m<sup>3</sup> de matériaux liés au terrassement du site ne seront pas évacués par PL et nécessitent un aménagement avec agrandissement de la plate-forme. Modification simplifiée du PLU en cours dans ce cadre. Les travaux de confortement du CD seront réalisés, au printemps 2020 par le Conseil Départemental 73. A ce jour TELT n'a pas prévu d'imposer à l'entreprise le choix des routes pour accéder au chantier. Il est rappelé la sensibilité de ce sujet, la nécessité d'un contrôle et de la surveillance des sous-traitants.</li> <li>- Le Maire d'Avrieux rappelle la position du Comité de soutien qui est zéro Camion et qui est de trouver une solution d'évitement des 4 villages (Aussois, Villarodin, Le Bourget et Avrieux). Cette position est soutenue par les élus d'Avrieux.</li> <li>- Les réseaux présents dans la piste de l'ONERA ne seront pas dévoyés pendant les travaux sur le secteur des Moulins.</li> <li>- Au niveau de la descenderie de Villarodin-Bourget pour le CO 05a (2020-2022) les déblais sortiront en camion de la descenderie pour rejoindre la bande transporteuse menant aux Tierces. Pour le CO 05 (travaux principaux), le projet prévoit que la bande transporteuse sortira directement de la descenderie.</li> <li>- Concernant la piste du contournement de Modane : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande des élus d'une mise en service le plus tôt possible de la section secteur de « l'Isle »</li> <li>• Dans l'attente, demande d'un aménagement routier pour une sécurisation du secteur de l'Albaron</li> <li>• La piste de contournement de Modane ne peut pas passer derrière la DZ en raison en particulier de la</li> </ul> </li> </ul>		

Points traités	Responsable de l'action	Echéance
<p>difficulté de la réalisation d'un pont sur le Saint-Antoine, secteur de la plage de dépôt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ITE de Modane pour le transport des matériaux d'excavation par train : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La faisabilité de sa réalisation n'est pas acquise ;</li> <li>○ Cela ne supprimera pas le dépôt des Tierces ;</li> <li>○ Proposition d'une mobilisation des élus en faveur de l'ITE de Modane. Cela semble prématuré à ce stade du dossier.</li> </ul> </li> <li>• Au niveau des travaux RTE de mise en souterrain de la ligne 63 Aussois Terres Froides : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Demande de plus de concertation/information</li> <li>○ Une meilleure anticipation des travaux et de leurs conséquences sur les voiries communales</li> <li>○ Mise en garde sur la circulation côté FILTEC</li> </ul> </li> <li>• Il est proposé de mettre en place une « revue de chantier » du type de celle mise en œuvre pour le chantier de la tranchée couverte <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion tous les 2/3 mois au début</li> <li>- 1<sup>ère</sup> réunion début 2020 (avant vacances d'hiver)</li> <li>- Présence : pilotage par M. le Sous-Préfet, élus des Communes concernées + Communauté de Communes + services de l'Etat en fonction de l'ordre du jour + Telt + Entreprise + Maître d'œuvre + représentants de la Démarche Grand Chantier + représentants des riverains.</li> </ul> <p>La forme exacte devra être déterminée avant la 1<sup>ère</sup> réunion.</p> </li> <li>• Question du suivi de l'eau : Telt réalise des suivis et les résultats seront communiqués en revue de chantier.</li> <li>• Le Maire de Fourneaux informe que de nombreux PL (300 PL/jour) traversent Fourneaux et Modane tous les jours et certains ne respectent pas les sens interdits ou autres. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un chantier lié au Lyon-Turin. Il est demandé l'intervention des forces de police pour des contrôles. Le Maire d'Avrieux demande aussi que des contrôles soient faits dans Avrieux quand les travaux du puits d'Avrieux auront commencé.</li> </ul>		

Points traités	Responsable de l'action	Echéance
<p>La Communauté de Communes évoque le travail supplémentaire généré par les chantiers TELT pour les services techniques et demande le financement d'un poste de travail pour assurer une surveillance des travaux. TELT répond que cette demande ne peut être prise en compte sur les coûts de construction, mais relève des mesures d'accompagnement : le FAST a justement été mis en place pour gérer les conséquences du chantier sur le territoire.</p> <p>La demande doit donc être soumise au comité des financeurs de la démarche grand chantier.</p>		

Rédigé par:	Vérifié par:	Autorisé par:
V0 : TELT – CBr, le 11/10/2019 V1 :	TELT - AC, XDa ; EVa le 16/10/2019	XDa